

paix et ces nobles idéaux que seule la religion donne. L'avenir du Canada et de tout autre pays dépend du véritable caractère du peuple. Il faut pétrir ce caractère par tous les moyens possibles, dans nos foyers, nos églises et nos écoles; au Parlement, nous pouvons grandement favoriser cette belle cause.

C'est très sincèrement que j'exhorte le gouvernement à communiquer à la population cette foi, cette confiance qui l'animerait, lorsqu'elle aura la conviction de connaître tous les faits, d'être appelée à partager non seulement la responsabilité du gouvernement, mais aussi la connaissance qu'il a des tâches à accomplir. J'exhorte le Gouvernement à demander à nos gens que non seulement ils acceptent ces tâches parce qu'elles sont aussi nécessaires que pénibles, mais encore qu'ils y voient une occasion de servir la cause la plus noble qui, dans la longue histoire de l'humanité, ait jamais réclamé l'appui des hommes et des femmes libres. Je prie le Gouvernement, en toute sincérité, de faire appel aux sentiments les plus élevés des Canadiens. Que, d'une voix claironnante, il les invite à servir. Je suis sûr qu'ils répondront à cet appel.

Appuyé par l'honorable député de Peel (M. Graydon), je propose:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: "Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su:

- (1) donner à la nation la direction qui s'imposait, compte tenu des graves dangers de l'heure;
- (2) constituer les forces nécessaires afin de permettre au Canada de se défendre et de s'acquitter de ses obligations internationales; et
- (3) prendre des mesures efficaces en vue de combattre l'inflation et la hausse rapide du coût de la vie."

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je tiens tout d'abord à remercier le chef de l'opposition (M. Drew) et tous mes collègues des vœux qu'ils m'ont exprimés à l'occasion de mon anniversaire de naissance même si, pour moi comme pour bien d'autres, un anniversaire de plus paraît presque devoir constituer maintenant un sujet d'inquiétude.

Je veux aussi me joindre au chef de l'opposition pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. McMillan et Breton). Il y a lieu, je pense, de leur rendre un hommage particulier. Nouveaux députés, ils viennent, en effet, de prononcer ici leur premier discours. C'est là un moment assez pénible à passer, quelles que soient les circonstances. La difficulté paraît plus grande lorsque cette occasion se présente dès l'entrée à la Chambre d'un député, alors que la plupart de ses collègues siègent ici depuis quelques années. Je suis sûr cependant que nous sommes fiers, comme le sont aussi les commettants des deux motionnaires de l'Adresse, de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Ils se

sont exprimés avec distinction et avec conviction et ils ont formulé des propositions pratiques. Nous y gagnerons, je crois, à les entendre assez fréquemment au cours de nos débats.

L'honorable député de Welland (M. McMillan) a déjà bien servi son pays. Diplômé de l'Université Queen's et gagnant de la médaille d'or en médecine, durant la première Grande Guerre, il a passé trois ans outre-mer dans le corps médical de l'armée canadienne, avec son collègue, l'honorable député de Lanark, dont il a parlé en termes si bienveillants hier. Il a ensuite consacré un an à des études médicales à New-York et, depuis 1920, il pratique la médecine à Thorold. Il a été président de l'Association médicale du comté de Lincoln et membre du bureau des gouverneurs de l'hôpital général de St. Catharines, où il est actuellement adjoint au chirurgien en chef en même temps que vice-président du personnel. Il avait déjà fait son entrée dans la vie publique avant son élection à la Chambre. A titre de maire et à titre de membre de la Commission des services d'utilité publique de Thorold, il s'était déjà taillé une réputation auprès de la population. Ses connaissances professionnelles et son expérience pratique lui faciliteront, j'en suis sûr, l'examen des nombreux problèmes que nous aurons à étudier à la Chambre.

Le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton) est un des jeunes membres de la Chambre, mais ceux d'entre nous qui l'ont compris dans les deux langues ont entendu, je puis bien le dire, un discours d'un réel mérite. Après ses études à l'Université de Montréal, il a été admis au barreau en 1932, et a depuis exercé sa profession à Joliette. Il arrive à la Chambre des communes avec une réputation solide née de ses succès au barreau. Nous tenons tous à lui dire que par la façon dont il a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, il a rehaussé cette réputation. Il convient de dire que le beau travail de ces deux députés aura très bien préparé l'étude et la discussion des nombreuses questions que nous aurons à régler au cours de la session. Leur discours nous a fort plu, car il nous a démontré le talent que ces nouveaux députés apportent au Parlement. Je tiens à leur offrir mes sincères félicitations.

Comme la Chambre le sait, Joliette-L'Assomption-Montcalm a un nouveau député parce que son prédécesseur a été choisi chef d'un parti dans le domaine provincial. Plus récemment, un autre député a reçu le même honneur. Tous ici indépendamment des partis, se joindront à moi, j'en suis sûr, pour féliciter le député d'Ontario (M. Thomson). Le fait de passer d'une sphère à l'autre n'a